

curité du Canada — surtout dans celles de ces guerres où leur patrie de naissance peut être entraînée.

L'IMMUNITÉ DU COMMERCE MARITIME.

Cette doctrine de la neutralité des colonies, l'Angleterre l'avait pratiquement acceptée il y a cinquante ans. Si elle prévalait sur les nouvelles tendances impérialistes, même avant que le Canada pût la professer comme nation ou comme libre associé du Royaume-Uni, elle exercerait une influence salutaire et profonde sur les conseils de la Grande-Bretagne. Elle pourrait, par exemple, induire le gouvernement britannique à modifier son attitude à l'endroit de la proposition formulée, en 1907, à la Conférence de la Haye, par M. Choate, au nom des Etats-Unis. Cette proposition, qui avait pour but d'abolir les actes de piraterie sur mer en temps de guerre, reçut l'appui des deux tiers des délégués présents à la Conférence. Mais son adoption fut ajournée à cause des objections formulées par les représentants de la Grande-Bretagne.

Espérons qu'à la prochaine Conférence de la Haye ce projet sera soumis de nouveau, que cette fois l'Angleterre l'acceptera, et que toutes les puissances maritimes le mettront enfin à exécution.

L'adoption de cette mesure enlèverait au Canada le prétexte le plus lointain d'entrer dans la voie dangereuse des armements navals, soit pour son propre compte ou en participant à l'organisation navale de la Grande Bretagne.

LE CANADA N'A DE QUERELLES AVEC PERSONNE.

Le facteur le plus important peut-être dans la préparation du Canada à son rôle de champion de la paix et de l'arbitrage, tient à la longue période de sujétion coloniale que ce pays a traversée.

Envisagé sous cet aspect, cet état d'asservissement et d'irresponsabilité, tout dommageable qu'il ait été au développement intellectuel et matériel du Canada, exercera peut-être une influence marquée et salutaire sur son action future, soit comme nation indépendante, soit comme l'un des membres les plus puissants d'une nouvelle confédération britannique.

Par lui-même et pour lui-même, le Canada n'a eu de querelles avec aucun autre pays; il n'a à répondre d'aucune conquête; il n'a subjectivement ou objectivement aucune blessure à panser, nulle rancune à apaiser, aucune réclamation à régler.

D'ici longtemps il n'aura pas besoin de colonies. Il n'aura aucun prétexte de convoiter de nouveaux territoires — pas même le "pieux" désir de subjuguier des "races inférieures", de les piller, de les brutaliser ou même de les massacrer, afin de leur inculquer l'esprit et les mœurs d'une "civilisation supérieure". Les grandes nations *chrétiennes* ne lui ont guère laissé la chance de pénétrer dans ce domaine de l'éducation et de l'amélioration de l'humanité, ni d'assumer sa part du "fardeau de l'homme blanc".

RELATIONS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

Une fois le commerce en sécurité sur mer, il ne reste dans le monde qu'un seul pays avec lequel le Canada puisse se trouver en conflit : les